



Mardi 25 octobre 2022

## Lettre ouverte

---

Les personnes accompagnées dans les secteurs de l'hébergement, du logement adapté, services à la personne, domicile, soin, santé, insertion par l'activité économique, de la protection de l'enfance : **tous dans l'impasse face à l'inflation !**

Destinataires : Députés et sénateurs de la région des Pays de la Loire

En copie : Préfet de région et Préfets des départements.

Madame, Monsieur,

La FAS (Fédération des Acteurs de Solidarité), l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs sanitaires et sociaux), la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant) et la Mutualité Française vous sollicitent.

Alors qu'elles n'ont pas encore perçu les moyens de financer les mesures de revalorisation salariales prévues par le SEGUR, et que certaines professions et activités en sont toujours exclues, les associations de logement d'insertion et d'hébergement, tout comme les organisations qui œuvrent auprès des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des enfants et des jeunes, tirent la sonnette d'alarme : **la crise énergétique et l'inflation menacent leur capacité à accompagner les publics précaires et leur pérennité.**

Dans un contexte inflationniste général, tant du côté des ménages que des équilibres de budgets des gestionnaires, l'explosion du coût des énergies met en péril l'équilibre économique de nos structures qui hébergent, logent, accompagnent, prennent soin ou encore insèrent par l'emploi nos concitoyens les plus précaires et fragiles. Ces augmentations concernent notamment les **tarifs des fluides** :

- ☞ Le prix du gaz et du fioul : nos membres qui renouvellent actuellement leur contrat se voient proposer des augmentations allant jusqu'à 180 %. Certains fournisseurs d'énergie vont même jusqu'à exiger des garanties bancaires ;
- ☞ Le prix de l'électricité : les renouvellements de contrats voient les tarifs bondir de 100 à 300 %.

- **Pour les bénéficiaires de nos actions**, cela va générer une forte hausse de la précarité énergétique des individus, avec un risque accru d'impayés de loyer, de non-recours aux soins et services qui leur sont par ailleurs proposés. Autant de difficultés sociales qui peuvent également mettre en péril leur capacité à s'investir dans l'emploi.
- **Dans les structures d'hébergement et de logement accompagné**, la hausse des charges est entièrement supportée par les gestionnaires, dont la redevance reste fixe. A titre d'exemple, le coût des fluides passerait ainsi **de 700 € à 1 400 €** par an et par logement.
- **Dans les structures d'insertion par l'activité économique**, les activités de production, qui permettent le retour à l'emploi et l'équilibre économique de ces structures dépendent très fortement de l'énergie.
- Enfin, **les associations qui louent des logements/immeubles du parc privé** pour y héberger des personnes en situation de précarité voient les prix des loyers augmenter considérablement.

Il faut ajouter à ce contexte l'augmentation très conséquente, à chaque actualisation des devis, du coût des travaux (réhabilitations, gros entretien, entretien courant...), pourtant absolument nécessaires pour réduire les consommations.

Alimentation, fournitures, ... nous ne listerons pas ici l'ensemble des autres charges en hausse et que chacun a bien en tête !

Tous les efforts que nos adhérents ont engagés et vont renforcer pour réduire leurs consommations et optimiser leurs fonctionnements seront très largement insuffisants pour faire face à cette situation.

Les dispositifs publics actuels et à venir créent de réelles incertitudes sur le montant, la durée et le délai de paiement des aides. De plus, ils génèrent des problématiques de trésorerie insurmontables pour les structures.

**La survie même de ces structures, indispensables à l'équilibre et à la cohésion sociale, est menacée à court terme.** C'est pourquoi nous demandons, de toute urgence, la mise en place des mesures suivantes :

- Le **maintien d'un bouclier tarifaire** adapté au-delà du 31 décembre 2022 en y intégrant l'électricité. Une attention particulière doit être portée à la période hivernale qui s'annonce compliquée ;
- La **revalorisation du chèque énergie** et la **mise en place d'un chèque énergie spécifique aux structures**, adapté à toutes les situations résidentielles ;
- L'**augmentation des prix de journée** pour les structures sous dotations globales et/ou subvention afin de compenser les hausses précédemment listées ;
- La **revalorisation du forfait charges des APL** selon des modalités adaptées au logement social et aux résidences gérées ;
- Des **financements revalorisés** à la hauteur des équilibres de gestion pour l'ensemble des acteurs de l'IAE, du social, de la famille, de la protection de l'enfance, du handicap, des personnes âgées, du domicile et de la santé ;
- Un dispositif d'**aide d'urgence** permettant de faire face aux problématiques de trésorerie.

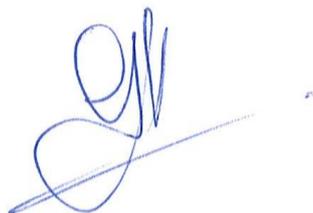
Notre réseau représente, sur tout le territoire, près de 35 000 établissements et services non lucratifs des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Au quotidien, ce sont ainsi 750 000 salariés et un million de bénévoles engagés qui agissent auprès des personnes vulnérables. Notre fort ancrage territorial a sa réalité concrète sur votre territoire et auprès de tous les publics cités plus haut.

Au moment-même où le projet de loi de finance 2023 est soumis à votre étude, nos réseaux en appellent à votre considération et à la responsabilité collective envers les plus fragiles de vos concitoyens, tout comme envers celles et ceux qui en prennent soin et contribuent ainsi à faire vivre les valeurs de notre pays.

Dans l'attente de nos futurs échanges,

**Caroline URBAIN**  
Présidente de l'URIOPSS Pays de la Loire

URIOPSS Pays de la Loire  
Tél. 02 51 84 50 10  
[www.uriopss-pdl.fr](http://www.uriopss-pdl.fr)



**Jean-Claude LAURENT**  
Président de la FAS Pays de la Loire

Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire  
Tél.02 41 20 45 16  
[www.federationsolidarite.org/pays-de-la-loire](http://www.federationsolidarite.org/pays-de-la-loire)



**Nathalie FERRIER,**  
Déléguée de la CNAPE Pays de la Loire

Tel : 02 41 68 65 60  
[www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)



**Christophe BIGAUD**  
Président Mutualité Française Pays de la Loire

Tél. 07.85.93.38.12  
[www.paysdelaloire.mutualite.fr](http://www.paysdelaloire.mutualite.fr)

